



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE LOHR

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 8

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

Le mardi 03 mars 2026 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre GANGLOFF.

Présents : Monsieur Pierre GANGLOFF, Madame Geneviève HUSER, Monsieur Benjamin COUSIN, Monsieur Christophe DORN, Madame Cindy DAENTZER, Monsieur Franck HARTMANN, Monsieur Pascal HUSSONG, Madame Stéphanie KLEIN

Représentés : Néant

Absents excusés : Monsieur François BALD, Monsieur Sacha BAUER

Absents excusés : Madame Cindy DAENTZER (présente à partir du point n°6)

Secrétaire de la séance : Monsieur Benjamin COUSIN

Autre personnes présentes : Aurélie LONGFORT, secrétaire générale de mairie

Public présent : Laetitia, Lola et Clara REUTENAUER (jusqu'au point n°2)

Ordre du jour :

1. Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance
2. Compte-rendu de la dernière réunion du conseil des jeunes
3. Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2026
4. Hommage à l'Adjoint au Maire Marcel Bauer
5. Nouvelle dénomination de place
6. Révision du règlement du cimetière
7. Tarifs des concessions au cimetière communal
8. Renouvellement de la ligne de trésorerie
9. SIVOS : modification des statuts
10. Décisions du Maire
11. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et annonce les absents.

1. Délibération n° DE 20260303 01 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Benjamin COUSIN est désigné secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2026.

Délibération adoptée à 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s)

2. Compte-rendu de la dernière réunion du conseil des jeunes

Lecture du compte-rendu par la secrétaire de séance Clara REUTENAUER.

Voici les décisions qui ont été prises et les propositions émises par le conseil municipal des jeunes lors de la séance du 7 février 2026.

Les 26 et 27 février une cabane en saule a été construite avec l'aide de Laetitia de l'association des

Piverts ainsi que des mangeoires pour oiseaux. En même temps, le citystade a été nettoyé.
Un concours de puzzles sera organisé le 21 mars.
Le 11 avril l'artiste Adrien de la compagnie Cantaro propose de nous présenter son nouveau spectacle lors du Stammtisch.
La date du nettoyage de la nature a été fixée au 25 avril.
Un tournoi de foot sera organisé les 14 juin suivi d'une vente de crêpes.
Un tournoi de pétanque est aussi prévu, la date est à choisir avec Geoffey JUNG.
Une initiation et un tournoi d'échecs sera aussi programmée, date à voir avec l'animateur.
Une chasse au trésor aura lieu le 11 juillet.
Un troc patate est au programme pour le 12 septembre.
Une après-midi jeux de sociétés est prévue le 19 septembre
Une marche gourmande sera organisée le 11 octobre.
Des animations sous forme de blind test et de karaoké ont été évoquées.
Un café intergénérationnel où la population du village pourrait se rencontrer autour d'un café est envisagée.
Les jeunes conseillers aimeraient aussi avoir un pumptrack.

Lecture faite, le conseil municipal prend acte du compte-rendu du conseil des jeunes.

3. Délibération n° DE 20260303 02 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2026

Aucune observation n'ayant été formulée par les conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du 15 janvier 2026.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal et signe le registre des délibérations.

Délibération adoptée à 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s)

4. Hommage à l'Adjoint au Maire Marcel BAUER

Le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Marcel Bauer, Adjoint au Maire décédé subitement le 18 février 2026 à l'âge de 77 ans.

5. Délibération n° DE 20260303 03 : Nouvelle dénomination de place (et bâtiment)

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places.

La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

En hommage à Monsieur Marcel Bauer, Adjoint au Maire de 2008 à 2026, décédé le 18 février 2026, il propose de nommer la placette située au croisement entre la rue d'Ottwiller et la ruelle de l'Eglise "placette Marcel Bauer" en y indiquant les dates de son mandat.

Il propose, à la même occasion, d'installer dans le même esprit, une plaque indicative sur le mur de la salle Zanger "François Zanger" en y indiquant les dates de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte la dénomination suivante :

- Placette Marcel Bauer
Adjoint au Maire 2008 à 2026

Autorise le Maire à installer une plaque indicative sur le mur de salle Zanger :

- Salle François Zanger
Adjoint au Maire 2001 à 2006

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s)

Madame Cindy DAENTZER entre en séance à 19 h 20.

6. et 7. Révision du règlement du cimetière et des tarifs des concessions

Le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle allée a été créée dans le cimetière, en face de l'espace cinéraire. Cette allée est désormais réservée aux caveaux-urnes.

Il sera nécessaire de réviser le règlement du cimetière pour y inclure de nouvelles dispositions. Les tarifs des concessions seront également réévalués.

Le Maire propose une réunion de commission avant de proposer un projet à l'approbation du conseil municipal.

Ces deux délibérations sont reportées à une réunion ultérieure.

8. Délibération n° DE 20260303 04 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Maire propose à l'assemblée, le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Pour le financement de ses besoins ponctuels, auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, le renouvellement d'une ligne de trésorerie dans les conditions suivantes :

* Montant : 50 000,00 €

* Durée : 1 an

* Index des tirages : €STR

* Taux d'intérêt : €STR + marge de 1 %

* Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

* Commission de non-utilisation : 0,30 %

* Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté, soit 50,00 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à signer le contrat de renouvellement de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Grand Est Europe,

- à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Délibération adoptée à 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention(s)

9. Délibération n° DE 20260303 05 : SIVOS : modification des statuts

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 29 octobre 2024 du comité syndical du SIVOS, modifiant les statuts du SIVOS ;

Vu la délibération du 9 décembre 2024 du comité syndical du SIVOS, approuvant l'adhésion de la commune de Schoenbourg ;

Vu la délibération du 27 janvier 2026 du comité syndical du SIVOS, approuvant l'adhésion de la commune de Bust et modifiant les statuts du SIVOS ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier certains points des statuts du SIVOS,

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les modifications suivantes :

Article 1 — Constitution du Syndicat

En application des articles L 5212-1 et suivants du code général des collectivités

territoriales, il est formé entre les communes de Bust, Frohmuhl, Hinsbourg, La Petite Pierre, Lohr, Petersbach, Schoenbourg, Struth et Tieffenbach un syndicat qui prend la dénomination de : Syndicat scolaire la Porte des Vosges du Nord »

Article 8 — contribution financière des communes

La contribution des communes adhérentes constitue une dépense obligatoire. Chaque année, les communes adhérentes s'engagent à inscrire à leurs budgets respectifs et pendant la durée du syndicat, leur contribution.

La contribution financière des communes se divise en deux parties distinctes avec un mode de calcul différent :

- Une contribution pour le coût de construction du groupe scolaire (A)
- Une contribution pour les autres dépenses (investissement et fonctionnement) (B)

A. Concernant le coût de construction du groupe scolaire, la Commune de Petersbach, en tant que commune d'implantation du projet, prend à sa charge une contribution de 250 000 euros. Ce montant est fixe et non indexé sur le coût du projet et sera réglé en une fois durant l'année comptable 2025 par la commune de Petersbach au SIVOS de la Porte des Vosges du Nord. Le remboursement du reste à charge se fera sur la période des emprunts.

Cette fraction individuelle est calculée au 1er janvier pour :

1/3 au "prorata du nombre d'élèves scolarisés au 1er janvier de l'année en cours 1 1;

1/3 au "prorata de la population municipale (INSEE) de l'année N-1" ;

1/3 au "prorata du potentiel financier de chaque commune de l'année N-1"

Les éléments de calcul (indices, populations, potentiel financier) seront assurés et récupérés sur le site officiel sur internet de data.ofql.fr

B. Pour l'ensemble des autres dépenses, la contribution financière de chaque commune aux dépenses du syndicat est composée d'une part fixe et d'une part variable:

- La part fixe s'élève à 2.000 euros par commune membre du syndicat
- La part variable est calculée comme suit :
- Le montant résiduel (montant des dépenses du syndicat duquel est soustrait le montant total de la part fixe) est réparti au prorata du nombre d'élèves scolarisés des communes membres au 1er janvier de chaque année.
- L'instruction des demandes d'inscriptions concernant des élèves dont les parents résident dans une commune non-membre du SIVOS est effectuée par le bureau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'APPROUVER la modification des statuts du SIVOS décrite ci-dessus,

- de CHARGER le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président du SIVOS de Petersbach.

Délibération adoptée à 7 voix pour, 0 contre et 1 abstention(s)

10. Décisions du Maire

Le Maire informe l'assemblée qu'il a signé différents devis concernant des travaux nécessaires dans le logement et la mairie :

Feuerstein : Changement de la douche du logement et réparation de la canalisation : 4693.37 €
 Pose de nouveaux radiateurs dans la salle du conseil : 3092.52 €
 Changement du chauffe-eau, travaux sanitaires dans la salle du conseil et la cuisine
 du logement : 4366.56 €
Huber : Changement du meuble de la cuisine du logement : 1026.78 €

11. Divers

- Elections municipales du 15 mars 2026 : tenue du bureau de vote
- Décès de Marcel Bauer : gerbe de fleurs, carte et annonce DNA
- Avancement des travaux en cours : rue de la Fontaine et jardin parvis de la mairie
- Aménagement d'une salle de parole à la gendarmerie de Bouxwiller. Achat de matériel pour un montant de 1001,93€ pris en charge par la CCHLPP.
- Prochaine réunion le vendredi 20 mars 2026 19h00 : installation du nouveau conseil municipal

Le Maire clôt la séance à 20h50.

Monsieur Pierre GANGLOFF
Président de séance

Monsieur Benjamin COUSIN
Secrétaire de séance